Nations Unies S/2015/918

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 30 avril 2016 et m'a prié de lui rendre compte de la situation tous les quatre mois. Il fait le point sur la situation en République centrafricaine et sur la mise en œuvre du mandat de la MINUSCA depuis mon précédent rapport, en date du 29 juillet 2015 (S/2015/576).

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

2. Bien que la préparation d'élections destinées à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays ait fait des progrès appréciables et que, notamment, le taux d'inscription sur les listes électorales soit élevé, des tentatives visant à compromettre le processus de transition politique se sont produites au cours de la seconde moitié de la période considérée et se sont accompagnées d'une recrudescence de la violence, en particulier à Bangui.

3. Trois mois après le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, qui s'est tenu au mois de mai dernier, la première séance plénière de son comité de suivi a été organisée le 7 août. Par la suite, d'autres séances ont révélé des divergences d'opinion parmi les 25 membres du comité au sujet de l'organisation de ses travaux, et notamment de son indépendance et de son autonomie financière. Le rapport présenté par le comité au Premier Ministre le 26 septembre montrait que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Forum demeuraient insuffisants.

4. Le processus de révision constitutionnelle s'est poursuivi avec l'appui de la MINUSCA. Le 4 août, la Cour constitutionnelle a approuvé le projet de constitution tel qu'amendé lors de l'atelier sur la révision de la constitution organisé au mois de juillet. Néanmoins, la version révisée adoptée le 30 août par le Conseil national de transition prévoyait de nouveau la création d'un sénat. Les bons offices de la MINUSCA et d'autres acteurs internationaux ont permis d'éviter que cette question

Merci de recycler

controversée n'entrave la poursuite du processus de révision. Le 18 septembre, le Conseil national de transition a présenté une version finale du projet de constitution, qui comporte des éléments relatifs à la création d'un Sénat, en vue de son examen par l'Autorité de transition et l'Autorité nationale des élections avant la tenue du référendum constitutionnel.

5. Comme suite à la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) du 30 juillet 2015 de prolonger la transition jusqu'au 30 décembre 2015 afin de permettre la tenue d'élections d'ici à la fin de l'année, la Cour constitutionnelle a confirmé le 14 août que cette décision était conforme aux dispositions de la Charte constitutionnelle de transition. Le 5 septembre, quelque 35 coalitions politiques, partis et hommes politiques indépendants ont signé une déclaration commune par laquelle ils demandaient une nouvelle période de transition de plusieurs années qui donnerait lieu au remplacement de la Chef de l'État, du Premier Ministre et de son cabinet et du Conseil national de transition. Le 13 novembre, des membres de ce « troisième groupe de transition », de la société civile et des factions anti-balaka et ex-Séléka ont signé un accord appelant à l'établissement d'une nouvelle période de transition de 18 mois et à la tenue d'élections au cours de cette période.

6. La situation politique et les conditions de sécurité en République centrafricaine se sont détériorées à la fin du mois de septembre à Bambari et à Bangui, par suite du meurtre d'un homme musulman le 26 septembre (voir par. 18 ci-dessous), qui a donné lieu à des affrontements intercommunautaires entre des éléments des groupes armés anti-balaka et ex-Séléka. À la suite de cette flambée de violence, la Chef de l'État de la transition, Catherine Samba-Panza, a écourté sa participation à l'Assemblée générale des Nations Unies pour rentrer à Bangui le 30 septembre. Dès son retour, elle a lancé un appel au calme et a accusé certains acteurs politiques, sans les nommer, d'avoir attisé la violence et de s'être livrés à une tentative de coup d'État. Elle a condamné ce retour en arrière après les progrès accomplis au Forum de Bangui et a annoncé que les élections seraient probablement reportées. Le 12 octobre, pour tenter de réunir les parties prenantes nationales et de créer une nouvelle dynamique permettant de conclure la transition, la Chef de l'État a commencé de tenir des consultations avec des représentants de la société civile, des personnalités locales, des membres des partis politiques et des groupes armés et les maires des arrondissements de Bangui. Ces efforts ont toutefois été compromis par l'attaque, le 26 octobre – vraisemblablement par des éléments anti-balaka –, d'une délégation de la faction ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique (UPC), qui s'était rendue à Bangui pour prendre part aux consultations (voir par. 20 ci-dessous). Cet incident a encore exacerbé les tensions intercommunautaires.

7. Un remaniement de l'Autorité de transition a eu lieu le 29 octobre à l'issue des consultations susmentionnées, tenues par la Chef de l'État avec plusieurs parties prenantes nationales. Les changements apportés au Cabinet du Premier Ministre comportent la nomination de deux nouveaux ministres, la destitution de trois autres et cinq changements de portefeuille. Le 2 novembre, la Chef de l'État s'est adressée à la nation et a notamment annoncé qu'elle avait donné l'instruction aux Forces armées centrafricaines, à la gendarmerie et à la police nationale de se joindre aux forces internationales pour lutter contre la violence. Le 4 novembre, le Président du Conseil national de transition a participé à une marche pacifique pour demander le renforcement des Forces armées centrafricaines afin de leur permettre d'assurer la sécurité de la population en coordination avec les forces internationales.

8. Par l'intermédiaire de mon Représentant spécial par intérim pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, et de mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a continué d'offrir ses bons offices afin de favoriser la conclusion de la transition politique, notamment en assurant une médiation entre tous les acteurs de la vie politique et en fournissant des conseils stratégiques sur les modalités permettant de réviser le calendrier électoral et d'assurer la continuité du Gouvernement jusqu'à ce que les dirigeants élus occupent leurs fonctions.

B. Préparation des élections

9. En dépit de ces nombreux défis de taille, les préparatifs du référendum constitutionnel et des élections présidentielle et législatives couplées ont progressé au cours de la période considérée. Des consultations entre les principales parties prenantes, notamment les acteurs politiques, les représentants de la société civile et les membres des institutions de transition et de l'Autorité nationale des élections, ont permis d'établir un calendrier électoral révisé le 9 novembre. Ce calendrier prévoit la tenue du référendum constitutionnel le 13 décembre 2015, le premier tour des élections présidentielle et législatives le 27 décembre, un second tour si nécessaire le 31 janvier 2016 et la proclamation des résultats définitifs au plus tard le 24 février 2016. Conformément à l'esprit de la Charte constitutionnelle de transition et en coordination avec le Médiateur international pour la République centrafricaine, M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, une dernière prorogation technique de la transition jusqu'au 31 mars 2016 a été approuvée lors d'une réunion au sommet organisée par M. Ali Bongo Ondimba, Président en exercice de la CEEAC et Président de la République gabonaise, qui s'est tenue le 25 novembre. Le 11 novembre, l'Alliance des Forces démocratiques de la transition (une plateforme politique intégrant les partis de Martin Ziguélé, Désiré Kolingba et Nicolas Tiangaye, Président de l'Alliance et ancien Premier Ministre) a publié une déclaration affirmant que le calendrier révisé n'avait pas fait l'objet d'un consensus et n'était pas conforme au code électoral.

10. Par ailleurs, la population a manifesté son vif désir de participer aux élections. À la date limite d'inscription sur les listes électorales, le 16 novembre, plus de 1 980 000 électeurs s'étaient inscrits, soit environ 95 % de l'électorat estimé. Parallèlement à cela, l'Autorité nationale des élections a entrepris de publier une liste électorale provisoire sur son site Web afin de permettre à chacun d'y accéder partout dans le pays. Dans le même temps, l'inscription à l'étranger des membres de la diaspora et des Centrafricains réfugiés, dont on estime que 198 000 sont admis à voter dans les pays voisins, a progressé de manière lente et irrégulière. Aucune inscription n'a eu lieu en République démocratique du Congo ou au Soudan, tandis que les opérations d'inscription des réfugiés sur les listes électorales au Cameroun, en République du Congo et au Tchad, après la signature des accords tripartites entre la République centrafricaine, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les pays hôtes concernés ont pris du retard, notamment à cause d'atteintes répétées à la sécurité. Le déploiement de l'appui logistique, financier et sécuritaire nécessaire à l'inscription des réfugiés s'est également avéré problématique. Lors de la clôture de l'inscription sur les listes électorales, quelque 53 500 personnes, soit quelque 27 % de la population réfugiée potentiellement admise à voter, avaient pu s'inscrire dans les trois pays susmentionnés.

11. L'Autorité nationale des élections a adapté son plan d'opérations au nouveau calendrier électoral et a pris des mesures pour faire face aux nouveaux problèmes concernant les opérations et la coordination, en particulier dans les régions difficiles d'accès. Elle a ainsi achevé au mois d'août la mise en place de centres de coordination pour la conduite des opérations électorales. Ces centres, qui regroupent des acteurs nationaux et internationaux et sont implantés aux niveaux national, préfectoral et sous-préfectoral, sont bien parvenus à renforcer leur capacité de surveiller et de conduire les opérations électorales.

12. Sur le plan institutionnel, la stabilité des organismes de gestion des élections et le processus électoral proprement dit ont été mis à l'épreuve par la démission du Vice-Président de l'Autorité nationale des élections le 26 août, et de son président le 8 octobre. Le 28 octobre, l'Autorité a élu un nouveau bureau composé de trois membres, avec Marie-Madeleine N'Kouet Hoornaert, son ancienne rapporteuse, pour nouvelle Présidente.

13. L'Organisation des Nations Unies a continué d'apporter son appui technique, opérationnel, logistique et sécuritaire aux autorités électorales dans un environnement politique et des conditions de sécurité difficiles, encore compliqués par l'arrivée de la saison des pluies. Il s'agissait notamment d'aider à la distribution d'environ 200 tonnes de matériel électoral dans les 16 préfectures, d'organiser le transport de 3 445 kits d'inscription sur 3 498 des zones rurales jusqu'à Bangui (à partir du 15 novembre) et de mettre en place les centres de coordination précédemment mentionnés.

14. L'Autorité de transition et l'ONU ont également déployé des efforts notables pour obtenir le soutien de la communauté internationale et mobiliser les fonds nécessaires à l'organisation du processus électoral, dont le budget a été établi à 36,6 millions de dollars. Des contributions financières supplémentaires de la part de partenaires internationaux ont été annoncées en août et en septembre en réponse à mes appels de fonds. Les contributions reçues du Cameroun, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, du Luxembourg, du Maroc et de la République du Congo et, plus récemment, du Gabon et de la Guinée équatoriale ainsi que du Fonds pour la consolidation de la paix, ont permis de résorber le déficit financier du fonds commun pour les élections administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Je tiens à exprimer ma gratitude pour ces contributions.

C. Réconciliation

15. Dans le prolongement du Forum de Bangui, le PNUD, en collaboration avec la MINUSCA et d'autres entités et partenaires internationaux des Nations Unies, a soutenu les efforts déployés par l'Autorité de transition pour mettre en œuvre la stratégie de réconciliation nationale définie dans le Pacte républicain pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction (voir S/2015/576, par. 3). Ces efforts ont notamment consisté à mettre en place des comités locaux pour la paix et la réconciliation au niveau préfectoral en tirant parti des initiatives existantes, dans la mesure du possible, afin d'appuyer les 13 comités de paix déjà établis dans différentes régions du pays. Des initiatives de réconciliation intercommunautaire ont en outre été mises en œuvre, notamment pour faciliter le dialogue entre la communauté musulmane du troisième arrondissement de Bangui et la communauté majoritairement chrétienne du quartier de Boeing, et permettre l'accès des

musulmans à leur cimetière situé dans ce quartier chrétien. Pour soutenir cette initiative, la MINUSCA et le PNUD ont mis sur pied des activités génératrices de revenus et des projets en faveur de la cohésion sociale dans les deux quartiers.

16. Après la flambée de violence survenue au mois d'août à Bambari (voir par. 24), des représentants du Ministère de la réconciliation nationale, du PNUD et de la MINUSCA ont aidé les communautés musulmane et chrétienne à relancer le processus de réconciliation et le dialogue intercommunautaire, notamment par la création d'une plateforme pour la paix dans la préfecture d'Ouaka, à laquelle participent les autorités locales et des représentants de tous les groupes religieux et de la société civile. Le 8 septembre, la MINUSCA a également établi à Bambari une zone exempte d'armes – encore fragile – en vue d'apaiser les tensions entre les ex-Séléka et les anti-balaka. La visite du pape François à Bangui, les 29 et 30 novembre, a confirmé la volonté de la communauté internationale de contribuer à l'apaisement des tensions intercommunautaires.

D. Situation en matière de sécurité

17. La situation est restée tendue partout dans le pays tout au long de la période considérée. Les affrontements se sont poursuivis entre les groupes armés, en particulier les ex-Séléka et les anti-balaka, et les activités criminelles se sont intensifiées. En dépit d'une légère amélioration au cours du mois d'août et d'une partie du mois de septembre, la situation s'est rapidement détériorée fin septembre, en particulier dans la capitale.

18. Le 26 septembre, la découverte du corps d'un jeune musulman décapité devant une mosquée de Bangui a déclenché une série de représailles dans plusieurs quartiers de la capitale, qui ont fait au moins 77 morts et plus de 400 blessés au cours des quatre jours suivants et provoqué le déplacement de près de 40 000 personnes. Durant les épisodes de violence qui ont suivi, des foules armées sont descendues dans la rue et ont érigé des barricades pour empêcher les habitants de circuler et bloquer l'accès à l'aéroport. Différents groupes de la population ont réclamé la démission de la Chef de l'État et le redéploiement des Forces armées centrafricaines. Ces manifestations violentes se sont accompagnées de pillages et d'attaques dirigées contre des commissariats de police locaux, le siège de la gendarmerie, des églises, des mosquées, la station de la radio nationale et des résidences et convois de membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, notamment de partenaires de l'action humanitaire, dont les locaux ont également été visés. En outre, le 28 septembre, 689 détenus se sont évadés de la prison centrale de Bangui. Ces événements ont paralysé la ville pendant une semaine.

19. Après les premiers jours de crise, la violence criminelle en bande organisée – essentiellement associée aux anti-balaka – et les incidents provoqués par des groupes d'autodéfense musulmans ont été sources de graves préoccupations dans la capitale, d'autant que des mouvements de membres de l'ex-Séléka avaient été signalés dans Bangui. Les représailles exercées par des éléments armés des communautés chrétienne et musulmane se sont en outre poursuivies.

20. Le 26 octobre, une délégation de la faction ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique de Bambari a été attaquée par des éléments armés lors d'une visite à Bangui, où elle s'était rendue à l'invitation de la Chef de l'État afin de participer à

des consultations avec le Gouvernement; un membre de la délégation a été blessé et deux autres, disparus, sont présumés morts. L'attaque de la délégation a déclenché un cycle de représailles entre les communautés chrétienne et musulmane dans les troisième et sixième arrondissements de Bangui, qui ont fait environ 26 morts, de nombreux blessés et 2 000 déplacés, et provoqué de graves dégâts matériels.

21. En réaction aux événements survenus à Bangui depuis la fin du mois de septembre, un certain nombre d'éléments armés de la faction ex-Séléka Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique se sont dirigés vers Bangui via Kaga Bandoro au début du mois d'octobre, entraînant le déplacement temporaire de quelque 10 000 personnes dans la préfecture de la Kémo-Gribingui. Ce mouvement a débouché le 10 octobre sur un affrontement avec les forces internationales – force française Sangaris et MINUSCA – près de Sibut, qui a entraîné la mort d'au moins 12 membres du groupe armé – y compris, semble-t-il, celle d'Oumar Younous, un individu visé par des sanctions des Nations Unies – et fait des dizaines de blessés parmi ses combattants. En réponse aux mouvements des ex-Séléka, des éléments anti-balaka en provenance de villes voisines sont entrés dans Bangui. Du 17 au 19 novembre, la MINUSCA, avec l'appui de la force française Sangaris, a mené une opération visant à assurer la liberté de circulation dans les troisième et sixième arrondissements de la capitale. Dans le même temps, la faction ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique aurait déployé des éléments supplémentaires dans les zones sous son contrôle autour de Bambari, vraisemblablement en prévision de la transhumance.

22. Les groupes armés ont également poursuivi leurs activités illégales dans les zones sous leur contrôle, y compris l'extraction minière. Les factions anti-balaka sont demeurées actives à Bangui et dans l'ouest du pays, tandis que les ex-Séléka ont maintenu leur contrôle sur une grande partie des régions du nord et de l'est. Des éléments des groupes armés ont continué de se livrer à des exactions et de pratiquer des arrestations et détentions arbitraires. Qui plus est, les civils sont demeurés sous la menace d'autres groupes armés, notamment l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

23. Les conditions de sécurité sont demeurées préoccupantes dans l'ouest du pays, en particulier dans les zones frontalières avec le Cameroun et le Tchad. Bien que la MINUSCA ait mis des escortes armées à la disposition des convois commerciaux et humanitaires sur le principal axe d'approvisionnement entre le Cameroun et Bangui, les menaces d'attaques contre des convois sont demeurées constantes. Régulièrement confrontés à des attaques meurtrières, les camionneurs camerounais se sont mis en grève à plusieurs reprises, ce qui a retardé l'acheminement de produits de première nécessité à Bangui et entravé le déploiement de la MINUSCA.

24. Dans le centre du pays, des affrontements entre groupes armés ont exacerbé les tensions. À Bambari, le 20 août, des éléments anti-balaka auraient tué un musulman pour se venger d'une précédente attaque lancée par la faction ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique. Trois personnes ont été tuées et cinq autres blessées lors d'attaques effectuées en représailles. Dans l'est et le nord du pays, les deux principaux groupes armés de l'ex-Séléka, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), ont continué à asseoir leur influence dans les zones placées sous leur contrôle respectif. Les activités de la LRA auraient augmenté dans la région de Yalinga, dans la préfecture de Haute-Kotto, où la population aurait déserté certains

villages. À Bria, toujours dans la préfecture de Haute-Kotto, le 24 août, des violences intercommunautaires ont fait 5 morts et 10 blessés et augmenté le nombre des déplacés.

III. Protection des civils

25. Face aux menaces imminentes de violences physiques, la protection des civils demeure la principale priorité de la MINUSCA. La Mission a continué de travailler en étroite collaboration avec le Groupe mondial de la protection, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, afin de recenser et de résoudre les problèmes de protection. La MINUSCA a été témoin des tensions persistantes au sein des groupes armés et entre ceux-ci à Bangui et dans la partie centrale du pays. Les territoires à population mixte ont été durement touchés par les effets de ces tensions, notamment Bambari, Batangafo, Grimari, Kaga Bandoro, Kouango, Mbrès et Sibut, ainsi que des quartiers musulmans dans des zones de la partie ouest du pays.

26. La MINUSCA a mis au point une série de mesures, parmi lesquelles le recensement des principales zones de tension et un manuel à l'usage des commandants du contingent, contenant des conseils tactiques pour la protection des civils. À Bangui et dans les préfectures, les composantes militaire et policière de la MINUSCA ont continué à se déployer en fonction des zones de tension à protéger. En dehors de Bangui, la Mission a établi des bases opérationnelles provisoires à Aibando, Kabo et Yalinga, où la population locale a souffert des attaques de plus en plus nombreuses de groupes armés. La Mission a également poursuivi ses efforts pour assurer la protection des minorités, notamment les musulmans qui vivent dans des enclaves dispersées dans tout le pays, et a déployé des équipes de protection conjointes dans les communautés à risque, telles que celle des Peuls qui ont été déplacés.

27. Bambari et Kouango sont toujours des zones hautement prioritaires pour la protection des civils. À la suite d'affrontements, à la fin du mois d'août, entre des membres de l'ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique et des anti-balaka, la MINUSCA a déployé des compagnies supplémentaires à Bambari début septembre afin d'assurer le retrait des membres de l'Union pour la paix en Centrafrique de la rive droite de l'Ouaka ainsi que la création d'une zone exempte d'armes. Début octobre, la MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire dans la zone de Kouango afin de lutter contre la recrudescence des actes de violence entre les deux groupes. La MINUSCA a renforcé sa stratégie spécifique pour la ville afin d'améliorer la coordination entre les composantes civiles, les acteurs humanitaires et la force opérationnelle interarmées, et de répondre de manière intégrée aux menaces grâce aux moyens suivants : analyses d'alerte rapide, cartographie des zones prioritaires et rationalisation des mécanismes de réaction rapide.

28. Les assistants chargés de la liaison avec la population locale, recrutés sur le plan national, ont joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la stratégie de la Mission pour la protection des civils dans l'ensemble du pays. Au cours de la crise qui a eu lieu en septembre à Bangui et dans les préfectures de Kaga Bandoro, de Kémo et de Nana-Grébizi, ils se sont concertés avec la population locale, les autorités nationales et les forces de sécurité pour identifier les besoins et prévenir et atténuer les tensions intercommunautaires. Vingt-huit autres assistants chargés de la

liaison avec la population locale, qui seront déployés dans tout le pays, sont en cours de recrutement.

IV. Situation des droits de l'homme

29. La situation des droits de l'homme est demeurée critique dans tout le pays. Au 15 novembre, la Mission avait fait état de 710 nouveaux cas avérés de violations des droits de l'homme ou mauvais traitements à l'encontre de 1 178 victimes, parmi lesquelles 135 femmes, 29 garçons et 31 filles, soit 504 cas avérés et 938 victimes supplémentaires par rapport à la période précédente (1er avril-30 juillet 2015). Parmi les sujets de préoccupation majeurs figurent des cas avérés d'exécutions arbitraires (114), de traitements cruels et inhumains (123), de violences sexuelles liées au conflit (26) et d'arrestations et détentions arbitraires (107), majoritairement commis par des anti-balaka et ex-Séléka à l'encontre de civils. Des personnes accusées de sorcellerie ont continué d'être tuées, enterrées vivantes ou soumises à des traitements cruels, inhumains ou dégradants.

30. En vue de lutter contre l'impunité généralisée et l'absence de responsabilité qui persistent dans le pays, la MINUSCA a lancé des enquêtes sur les violations flagrantes des droits de l'homme et sur les violations graves du droit international humanitaire commises lors de la récente flambée de violence qui a commencé le 26 septembre. Les conclusions préliminaires ont confirmé que des groupes armés antibalaka et ex-Séléka, des groupes d'autodéfense et des éléments des Forces armées centrafricaines avaient commis des violations graves, notamment des assassinats ciblés, des viols, des enlèvements et des destructions de propriétés à grande échelle, en particulier des incendies criminels, des saccages et des pillages. La MINUSCA a également recensé une augmentation des violations graves du droit à la vie commises par les Forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie).

31. Lors de la visite qu'il a effectuée en République centrafricaine du 1er au 4 septembre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a pris acte des efforts déployés par l'Autorité de transition afin d'améliorer la situation des droits de l'homme, et a souligné que la stabilité à long terme ne peut être assurée qu'en rétablissant un système judiciaire indépendant et impartial, fondé sur l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

32. Du 2 au 4 septembre, la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont organisé à Bangui, en partenariat avec l'Autorité de transition, un séminaire international sur la lutte contre l'impunité. Plus de 160 représentants des institutions de transition, de la société civile ainsi que d'organisations s'occupant des droits de l'homme et d'autres questions, ont participé à ce séminaire; ils ont recommandé d'élaborer une stratégie nationale pour lutter contre l'impunité et de trouver des ressources pour mettre en place les mécanismes d'une justice de transition.

A. Violences sexuelles liées au conflit

33. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a enregistré 24 allégations de violences sexuelles liées au conflit, dont 15 ont fait l'objet d'enquêtes, lesquelles ont confirmé que de tels actes avaient été commis à l'encontre de 15 victimes

(6 femmes et 9 filles), dans tous les cas par des membres de groupes armés. On estime que le véritable nombre est beaucoup plus élevé. Les enquêtes préliminaires relatives aux violences qui se sont produites à Bangui en septembre et octobre indiquent que des antibalaka et des ex-Séléka ont perpétré des violences sexuelles, notamment en attaquant les victimes chez elles lors de perquisitions systématiques. Les équipes soignantes indiquent une augmentation sensible du nombre de victimes ayant besoin de soins après avoir été victimes de viols et d'agressions sexuelles, ce qui fait actuellement l'objet de vérifications de la part de la MINUSCA et des partenaires compétents des Nations Unies sur le terrain. La Mission, en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux tels que l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, a pris des dispositions pour garantir aux victimes de viols et d'agressions sexuelles un accès aux soins médicaux en toute sécurité, et pour mettre en place des mesures de prévention grâce aux équipes mixtes de protection des civils et à des activités de sensibilisation.

B. Protection de l'enfance

34. Au cours de la période du 1er août au 15 novembre, la MINUSCA a recensé 28 meurtres d'enfants et 49 blessures liés au conflit, dont 25 décès et 31 blessures occasionnés par les événements de Bangui. À deux reprises, des enfants ont été spécifiquement ciblés. Lors de la crise, des enfants ont participé aux hostilités en tenant des postes de contrôle, en élevant des barricades au côté de groupes armés et en participant aux pillages. Il est arrivé que des éléments armés des anti-balaka utilisent des enfants comme boucliers lors d'assauts contre les forces de la MINUSCA. La Mission a également recensé 13 cas de viols d'enfants, dont 4 ont été attribués aux groupes de l'ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique et Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, et 9 à des forces antibalaka. La MINUSCA a également recensé 38 cas où des enfants se sont vu refuser l'accès à l'aide humanitaire par des individus armés de différentes communautés, dont 23 se sont produits lors des violences à Bangui.

35. La MINUSCA et l'UNICEF ont continué de codiriger l'équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations perpétrées contre des enfants. À la mi-novembre, les antibalaka et l'ex-Séléka Union pour la paix en Centrafrique avaient libéré 638 enfants dans les préfectures de Basse-Kotto, Mbomou, Ombella-Mpoko, Ouaka et Ouham, et 283 enfants avaient quitté les forces anti-balaka dans la préfecture d'Ouham. Tous ces enfants ont retrouvé leur famille ou des familles d'accueil et ont été dirigés vers des programmes de réintégration appuyés par l'UNICEF.

V. Situation humanitaire

36. Les actes de violence commis récemment à Bangui ont entraîné une nouvelle vague de déplacements, qui a eu des conséquences négatives pour une grande partie des 2,7 millions de personnes qui vivaient déjà dans des conditions précaires et a ralenti les progrès obtenus dans la promotion des retours volontaires. À la fin du mois d'octobre, on comptait environ 450 000 personnes déplacées en République centrafricaine, dont plus de 58 000 vivaient dans 32 centres à Bangui. Des attaques

violentes perpétrées à l'encontre d'ONG nationales et internationales, notamment dans la capitale, ont continué d'entraver les opérations humanitaires.

37. Au début du mois de novembre, le HCR a signalé que près de 470 000 réfugiés centrafricains se trouvaient dans les pays voisins. Les ressources humanitaires continuent d'être mises à rude épreuve : sur les 613 millions de dollars qui sont nécessaires de toute urgence pour couvrir les besoins de 2,7 millions de personnes, notamment les réfugiés, seuls 46 % ont été débloqués à ce jour.

38. Au cours de sa visite en République centrafricaine, qui a eu lieu du 20 au 23 octobre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a insisté sur la détermination de la communauté humanitaire à apporter une aide à tous ceux qui en ont besoin, notamment les personnes déplacées, jusqu'à ce que les conditions suffisantes pour leur retour volontaire soient réunies. Il a également souligné la nécessité pour les autorités nationales de garantir la libre circulation des personnes, notamment celles qui appartiennent à des groupes vulnérables ou à des minorités exposées.

VI. Évolution de la situation socioéconomique

39. L'économie de la République centrafricaine est restée stagnante, avec un taux d'inflation de 5,7 %. Les mauvaises conditions de sécurité, notamment les agressions armées le long de la principale route d'approvisionnement et les grèves des travailleurs des transports, ont provoqué une chute des investissements et de la consommation des ménages, ainsi qu'une augmentation de 13 % des prix des produits de première nécessité, selon l'Institut centrafricain des statistiques, des études économiques et sociales.

40. L'Autorité de transition a toujours d'énormes difficultés à assurer les dépenses primaires et à financer les besoins de développement du pays. À cet égard, les principaux partenaires internationaux et les institutions financières internationales continuent de travailler avec l'Autorité de transition à l'élaboration de réformes de la gestion des finances publiques en vue de maîtriser les dépenses et d'accroître les recettes. Les partenaires internationaux, à savoir le PNUD, la Banque mondiale et le Fonds pour la consolidation de la paix, continuent de financer les salaires des fonctionnaires, des membres de l'Autorité de transition et des Forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie). Le déficit cumulé d'août à octobre s'élève environ à 16 millions de dollars, soit 15% du PNB estimé pour 2015.

VII. Extension de l'autorité de l'État

41. La MINUSCA, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux, a appuyé le déploiement d'environ 1 000 fonctionnaires dans tout le pays afin d'accroître le rôle de l'État dans l'organisation des élections, la prestation de services sociaux à la population, l'organisation d'activités visant à assurer la cohésion sociale ainsi que la protection des civils. La MINUSCA, en partenariat avec le PNUD, a aidé à mettre en place une série d'ateliers destinés à aider le Ministère de l'administration du territoire à former les autorités administratives et les fonctionnaires avant leur déploiement.

42. Le 23 septembre, la Chef de l'État, le Premier Ministre et le Ministre de l'administration territoriale ont signé un décret nommant 1 074 personnes, y compris des musulmans, des chrétiens et 213 femmes, comme membres de « délégations spéciales » destinés à jouer le rôle de conseillers municipaux au niveau des préfectures et sous-préfectures. La MINUSCA, en partenariat avec le Ministère de l'administration du territoire et le Gouvernement français, se charge de la formation de ces délégations.

43. La MINUSCA, en partenariat avec les institutions compétentes des Nations Unies, a également continué d'appuyer le déploiement de la police nationale et de la gendarmerie en dehors de Bangui. Elle a continué de mener des activités conjointes avec les forces de sécurité à Bambari, Bangassou, Bangui, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndélé, ainsi qu'avec la police des frontières et des aéroports.

VIII. État de droit

A. Mise en application de mesures temporaires d'urgence

44. L'évasion, le 28 septembre, de quelque 700 prisonniers de la prison de Ngaragba, parmi lesquels figuraient des personnes très médiatisées, ainsi que celle de 50 autres prisonniers du centre de détention d'une gendarmerie de Bouar le 29 septembre, a contrarié les efforts entrepris par l'Autorité de transition pour restaurer la loi et l'ordre et lutter contre l'impunité. À la demande de l'Autorité de transition, la MINUSCA a renforcé la sécurité du Camp de Roux à Bangui, où sont détenus 12 prisonniers importants, tout en appuyant la rénovation de la prison de Ngaragba grâce à des projets à effet rapide.

45. La MINUSCA a formulé des avis techniques à l'intention des autorités judiciaires nationales sur la gestion des affaires impliquant des suspects qui ont été arrêtés en application des mesures temporaires d'urgence, notamment celles qui ressortiront à la Cour pénale spéciale, afin d'en assurer le déroulement efficace. En raison du manque d'effectifs nationaux, il est nécessaire d'employer davantage d'agents de l'administration pénitentiaire de la MINUSCA afin de s'assurer que les personnes arrêtées sont détenues dans des conditions de sûreté, de sécurité et de dignité appropriées.

B. Cour pénale spéciale

46. La MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué d'aider le Comité consultatif ad hoc, composé des représentants du Ministère de la justice, de la MINUSCA, du PNUD et de partenaires bilatéraux, à mettre en place la Cour pénale spéciale, et notamment à choisir les locaux, sélectionner les magistrats sur le plan national ainsi que les profils des magistrats internationaux et du personnel. La Cour sera mise en place de façon progressive afin de permettre à ses différents éléments de devenir opérationnels à mesure que des fonds seront débloqués. Dans le cadre des arrangements de la Cellule mondiale de coordination de l'ONU, une équipe d'experts a été déployée pendant le mois d'août afin d'aider la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies à préparer un descriptif de projet pour les activités de la Cour. Ce déploiement faisait suite à la mission technique effectuée en mai, qui a évalué les coûts financiers ainsi que les ressources nécessaires à la Cour,

notamment pour assurer la protection des victimes et des témoins ainsi que pour opposer une réaction judiciaire énergique aux violences sexuelles commises dans le cadre de crimes liés au conflit.

C. Appui à la justice et à l'administration pénitentiaire

47. La MINUSCA, le PNUD et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), travaillant conjointement dans le cadre des arrangements de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, ont appuyé le Ministère de la justice en réhabilitant et réouvrant des tribunaux à Bouar et Bria, dans le cadre d'une stratégie globale visant à étendre le champ de l'autorité juridique et de renforcer les capacités nationales dans tout le pays. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont également appuyé les premières sessions que la cour pénale a tenues à Bangui depuis 2010. La cour a acquitté 15 personnes et en a condamné 61 autres pour différents crimes, parmi lesquels des homicides, meurtres, associations de malfaiteurs, détention d'armes illégales et vols à main armée.

48. La MINUSCA continue d'assurer la coordination des acteurs internationaux et de fournir conseils et assistance technique aux cinq principaux centres de détention (Bimbo, Bouar, Bria, Camp de Roux et Ngarabga), ainsi qu'à différents locaux de détention de la police et de la gendarmerie, notamment pour en améliorer la sécurité, la tenue des documents d'enregistrement et la fourniture des repas et des soins de santé de base.

IX. Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement

49. La MINUSCA a continué de fournir un soutien logistique et technique à l'Autorité de transition pour la mise en œuvre de l'accord du Forum de Bangui sur le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement. En application de l'article 4 de cet accord, selon lequel le Gouvernement devait regrouper les groupes armés dans des sites définis avec l'appui de ses partenaires, la MINUSCA a continué de fournir une aide alimentaire à environ 1 500 membres de l'ex-Séléka et à leur famille, qui sont rassemblés dans trois camps de Bangui. Une force opérationnelle interarmées composée de la MINUSCA et de la Haute Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité du cabinet du Premier Ministre, a lancé une campagne de sensibilisation à Bangui et dans les préfectures afin d'expliquer les concepts de prédésarmement, démobilisation et réintégration. Cette phase préparatoire palliative permettrait d'encourager le désarmement en échange d'une aide alimentaire avant les opérations de désarmement, démobilisation et rapatriement intégraux. La MINUSCA et l'Autorité de transition ont effectué 13 visites dans tout le pays afin de sensibiliser les autorités locales et les groupes armés aux termes de l'accord signé lors du Forum de Bangui.

50. Avec la collaboration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la MINUSCA a réalisé, pour un montant de 2 millions de dollars, des projets à forte intensité de main-d'œuvre à l'intention d'anciens combattants, afin d'appuyer le désarmement initial, la démobilisation, la réintégration et le

rapatriement à Bambari, Bouar, Bria et Kaga Bandoro. L'ONU et la Banque mondiale ont entrepris de collaborer dans un certain nombre de domaines relatifs au lien entre sécurité et développement, notamment le développement des infrastructures, les projets à forte intensité de main-d'œuvre ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration. En ce qui concerne la réduction des violences communautaires, la MINUSCA a obtenu 3,5 millions de dollars du Fonds pour la consolidation de la paix afin de mettre en œuvre des projets à Baboua, Bossangoa, Bouar, Koui et Nana-Bakassa. La MINUSCA a entrepris des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration à Birao, Bria et Kaga Bandoro, notamment en recensant 299 combattants. Si certains groupes se montrent peu enclins à rendre leurs armes, la MINUSCA maintient le dialogue avec les groupes armés afin d'influer sur leur disposition à se désarmer et de créer ainsi un environnement sûr pour les élections à venir.

X. Gestion des armes et des munitions

51. Au cours de la période à l'examen, la MINUSCA a procédé à la destruction de 18,3 tonnes d'explosifs vendus dans le commerce à Birao et a récupéré 267 munitions et divers engins explosifs. En raison des actes de violence commis récemment à Bangui, seules 33 armes ont été remises volontairement à la MINUSCA et mises en sécurité. La Mission a évalué l'état des armes et des munitions ainsi que leurs conditions de stockage dans sept postes fixes et a appuyé la formation de 18 membres des services nationaux de sécurité dans le domaine de la gestion des stocks d'armes. La Mission a également organisé 1 608 sessions de sensibilisation aux risques causés par les armes et les explosifs, qui ont été suivies par 22 053 enfants et 15 530 adultes dans des marchés locaux, des lieux de culte, des camps de déplacés et des écoles à Bangui et Kaga Bandoro.

XI. Réforme du secteur de la sécurité et vérification des antécédents

52. La Mission a continué d'offrir ses bons offices pour appuyer l'action nationale et internationale des membres du Comité stratégique pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, en vue de mettre en œuvre les recommandations issues du Forum de Bangui. Le 21 septembre, le Comité a approuvé une feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité mise au point par le Comité technique et, le 12 novembre, il a également approuvé le projet de table ronde nationale, prévue début décembre 2015.

53. En coopération avec le PNUD et la Fondation suisse de déminage, la MINUSCA a mené à bien un projet financé par le fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, qui consistait notamment à fournir du matériel médical aux hôpitaux militaires dans les camps Kassaï et Obrou à Bangui. La MINUSCA et la Mission de conseil militaire de l'Union européenne collaborent avec le Ministère de la défense pour remettre en état la principale école militaire, sise à Bouar, qui jouera un rôle essentiel dans la réforme grâce au recrutement et à la formation de nouveaux agents.

54. Au 15 novembre, la MINUSCA, en coopération avec la Mission de conseil militaire de l'Union européenne et la Fondation suisse de déminage, avait aidé le

Ministère de la défense à procéder à une vérification simplifiée des antécédents de 2 822 des 7 300 membres des forces armées centrafricaines. La vérification simplifiée porte notamment sur des critères comme l'absence de lien avec des groupes armés actifs et la non-violation des normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais elle ne satisfait pas aux normes internationales en la matière.

XII. Coordination de l'assistance internationale

55. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSCA a continué de renforcer les mécanismes de coordination de l'assistance internationale en vue de mieux harmoniser les différents modes d'intervention des partenaires internationaux et des parties prenantes centrafricaines. En collaboration avec l'Autorité de transition, des mesures ont été prises pour inscrire la sécurité humaine en tête des priorités des stratégies nationales de développement, dans le cadre d'un projet pilote sur la cohésion sociale, la prévention des conflits et la sécurité humaine, appuyé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine.

56. Le 1er octobre, j'ai coprésidé avec la Chef de l'État de transition une réunion de haut niveau sur la République centrafricaine en marge de l'Assemblée générale, visant à encourager un appui politique continu et à mobiliser des financements supplémentaires, aux fins des priorités les plus urgentes recensées dans le cadre du Forum de Bangui. À l'occasion de cette réunion, les partenaires internationaux se sont engagés à verser plus de 16,5 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire.

XIII. Déploiement de la Mission

A. Forces armées

57. Au 15 novembre, la MINUSCA avait déployé 9 556 militaires, soit environ 89 % de son effectif autorisé de 10 750 soldats. Il s'agit notamment de 10 à 12 bataillons d'infanterie, avec les éléments habilitants nécessaires, y compris trois compagnies du génie, une compagnie de transport lourd, trois hôpitaux de niveau II, deux compagnies des transmissions et de trois unités d'hélicoptères, dont des hélicoptères d'attaque. S'il est vrai que certains pays fournisseurs de contingents ont progressé dans la modernisation de l'équipement de leurs contingents, les disparités à cet égard continuent de poser un problème considérable pour certains contingents dont l'équipement n'est pas encore conforme aux normes établies par l'ONU. La Mission a entretenu 52 bases d'opérations, dont 32 bases permanentes et 20 bases temporaires. Parallèlement, des mesures sont prises pour accélérer le déploiement du reste des militaires et des unités de police, ainsi que pour augmenter temporairement les effectifs de la MINUSCA au moyen d'accords de coopération entre missions, permettant notamment le déploiement de 250 militaires de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

B. Police

58. Au 15 novembre, la composante de police de la MINUSCA comptait 331 policiers autonomes, soit 83 % de l'effectif autorisé de 400 agents, et la Mission avait déployé 1 506 agents (dont 99 femmes) de 11 unités de police constituées sur les 12 qui lui ont été affectées, soit 89 % de l'effectif autorisé de 1 680 agents d'unités de police constituées. Sur les 11 unités sur le terrain, huit unités de police constituées et deux unités d'appui à la protection sont déployées à Bangui et une unité de police constituée à Bouar. La Mission a continué de déployer des policiers en dehors de Bangui (soit 14 % de l'effectif total), soit à Bambari, Bossangoa, Bouar, Bria, Kaga Bandoro et Ndele.

C. Personnel civil

59. Au 15 novembre, la MINUSCA avait pourvu 1 003 postes de personnel civil, soit 61 % des effectifs prévus, dont 575 postes d'agent recruté sur le plan international, 282 postes d'agent recruté sur le plan national et 146 postes de Volontaires des Nations Unies. Les femmes représentent 29 % des effectifs civils actuels.

D. Réaménagement du concept et des composantes de la Mission

60. La MINUSCA s'emploie à mettre la dernière main à un nouveau concept de la Mission, en tenant compte des nouveaux éléments prévus dans la résolution 2217 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'ordre de priorité des tâches et les phases de leur accomplissement, ainsi que de l'évolution de la situation dans le pays. Elle a ainsi pour priorité immédiate de contribuer aux activités nécessaires à la conclusion de la transition politique (phase III) et d'appuyer sur le long terme les activités de stabilisation (phase IV) après la mise en place du nouveau Gouvernement élu.

61. À la suite des violences qui ont éclaté à Bangui fin septembre, la composante militaire de la Mission a pris le commandement de l'Équipe spéciale conjointe de Bangui qui était auparavant dirigée par la police. La nouvelle structure de commandement et de contrôle tient compte des impératifs propres à la protection des civils et appuie le processus électoral et l'extension de l'autorité de l'État, y compris par la multiplication des patrouilles de police et par la création prévue d'une antenne à Bangui.

E. Accord sur le statut des forces

62. Malgré les efforts fournis par les autorités centrafricaines, le respect des privilèges et immunités dont bénéficient la Mission et son personnel n'a connu qu'un lent progrès. Parmi les problèmes qui se posent encore, on citera l'imposition d'une taxe sur le carburant, de frais d'inscription pour les baux résidentiels et d'une « taxe touristique » aux membres du personnel de la MINUSCA quand ils quittent la République centrafricaine. La Mission continue de collaborer avec l'Autorité de transition pour régler ces questions.

XIV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

63. La criminalité s'étant aggravée dans l'ensemble du pays, le personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires a continué de travailler dans des conditions d'insécurité. Après la flambée de violence du 26 septembre, la MINUSCA a exfiltré près de 350 membres du personnel des Nations Unies et des agences humanitaires dans des conditions de risque extrême, entre le 27 et le 30 septembre, puis conduit quelque 230 agents de l'aide humanitaire en sécurité à l'aéroport de M'Poko pour procéder à leur évacuation. En dehors de Bangui, les membres du personnel et les biens de l'Organisation des organismes humanitaires demeurent des cibles d'attaques. Les attaques visant des soldats de la paix des Nations Unies ont continué de se produire à de nombreuses reprises, causant la mort de 3 d'entre eux et faisant 10 blessés au cours de la période considérée.

XV. Fautes graves, exploitation et atteintes sexuelles comprises

64. Au cours de la période considérée, 23 allégations de comportement répréhensible ont été signalées, dont 10 étaient liées à des faits d'exploitation et d'atteinte sexuelles, quatre d'entre elles concernant des atteintes sur mineur. La MINUSCA a examiné les cas signalés, effectué des visites d'évaluation des risques dans les complexes abritant les contingents et le personnel de police et mis en place des mesures de sensibilisation, y compris en responsabilisant davantage les chefs d'unité. En application de sa politique de tolérance zéro, elle a organisé une formation initiale portant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles à l'intention des nouveaux membres du personnel, ainsi que des sessions de formation à l'intention des coordonnateurs des contingents et des services de police. Elle a par ailleurs dressé une liste des lieux et zones interdites et diffusé son code de conduite et des prospectus contenant notamment des informations sur les procédures à suivre pour signaler les irrégularités. Mon Représentant spécial a dirigé une équipe de travail sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, composée de hauts responsables de toutes les unités et composantes de la Mission.

XVI. Observations

65. Depuis mon dernier rapport, le pays a réalisé des progrès concrets vers l'achèvement de la transition, bien que certains éléments aient continué de tenter de faire dérailler le processus par la violence. L'inscription de près de 2 millions d'électeurs sur les listes électorales, nombre sans précédent, atteste des résultats susceptibles d'être obtenus en République centrafricaine. Il s'agit d'une expression remarquable de la volonté du peuple de régler les différends par des moyens pacifiques, notamment par l'élection de dirigeants qui représentent ses intérêts. Les acteurs politiques qui entreprendraient de trahir cet espoir et tiendraient les populations en otage de leurs intérêts étroits n'ont pas leur place dans l'administration du pays. Je me félicite des actions menées pour garantir qu'aucun groupe ne reste laissé-pour-compte, en particulier les réfugiés qui ont fui depuis 2013, afin de contribuer à ouvrir le processus à tous, à lui assurer l'adhésion des populations locales et à en garantir la crédibilité. À cet égard, je demande aux pays de la sous-région de veiller à ce que les réfugiés centrafricains qu'ils ont accueillis soient autorisés à exercer leur droit démocratique de voter aux prochaines élections.

66. La tenue d'élections en République centrafricaine est la dernière étape nécessaire pour conclure le processus de transition et mettre en place un gouvernement démocratique et légitime. Les élections, qui comportent leurs propres risques, ne suffiront certes pas à régler les problèmes dont souffre le pays depuis longtemps, mais il n'y aura pas de stabilité durable sans la mise en place d'institutions ouvertes à tous. Le calendrier électoral récemment publié doit être respecté car une nouvelle prolongation de la période de transition ne ferait qu'accroître les risques d'instabilité, ce qui aurait des conséquences non seulement pour la République centrafricaine mais aussi pour l'ensemble de la région. Je me félicite, à cet égard, du communiqué transmis, le 25 novembre, par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans lequel une prorogation technique jusqu'au 31 mars 2016 a été approuvée. Je demande à toutes les parties prenantes de se rallier autour de cet objectif et de faciliter la libre expression de la volonté populaire, de manière à ce que l'État puisse être reconstruit avec la légitimité et les moyens qui lui permettront de s'attaquer aux causes profondes d'un conflit long et dévastateur. Il incombe à toutes les parties prenantes nationales, y compris l'Autorité de transition, les partis politiques, les candidats et les membres de la société civile, ainsi qu'aux médias, de veiller à ce que les élections se déroulent de façon pacifique et dans le respect du code de conduite électorale. Les élus seront tenus de représenter les intérêts de tous les Centrafricains et de faire avancer le pays vers la réconciliation, la paix et le développement durable à long terme. Il faudra que la fin de la période de transition permette de tourner la page et de reléguer au passé les sources de divisions et l'intolérance politique et sociale.

67. L'organisation d'élections crédibles exigera de tous les Centrafricains qu'ils fassent passer l'intérêt de leur pays avant le leur. Elle nécessitera également le soutien continu de la communauté internationale. Je me félicite des engagements pris à la réunion de haut niveau tenue en marge de l'Assemblée générale, ainsi que de ceux qui ont été tout récemment annoncés à la suite du Sommet de la CEEAC tenu le 25 novembre, qui ont permis de résorber intégralement le déficit de financement électoral. Je tiens à exprimer ma gratitude pour ces contributions et prie instamment tous ceux qui ont pris des engagements de s'en acquitter au plus vite. L'Organisation des Nations Unies est prête à apporter sa contribution à un processus pacifique, ouvert à tous et crédible.

68. Les élections à venir se dérouleront dans un environnement très instable. L'escalade de la violence qui a commencé à Bangui fin septembre, si près du terme de la transition, rappelle brutalement combien la paix et la sécurité sont fragiles dans ce pays et combien elles y ont fait défaut ces dernières années. Je déplore les nombreuses victimes civiles causées par la dernière flambée de violence à Bangui et dans d'autres parties du pays, parmi lesquelles on compte plus de 100 décès, plus de 400 blessés et quelque 40 000 déplacés. Je condamne fermement les auteurs directs ou indirects de ces actes. J'invite instamment l'Autorité de transition et ses partenaires régionaux et internationaux à empêcher que ceux qui s'opposent à la paix, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ne menacent le processus de transition. La MINUSCA maintiendra une attitude ferme visant à dissuader et à mettre en échec quiconque menace le processus de paix. Je suis particulièrement troublé par les récents actes d'exacerbation des violences intercommunautaires et je salue les efforts faits par l'Autorité de transition pour promouvoir le dialogue et

poursuivre les préparatifs d'élections libres, régulières, transparentes et ouvertes à tous.

69. Je suis consterné par les violations des droits de l'homme continuellement perpétrées par des éléments des groupes anti-balaka et ex-Séléka, des Forces armées centrafricaines, des forces de sécurité intérieure, de groupes d'autodéfense et d'autres groupes armés ainsi que par des criminels à travers le pays. À l'appui de l'Autorité de transition, à laquelle incombe en premier chef la responsabilité d'assurer la sécurité de tous les Centrafricains, la MINUSCA est déterminée à continuer d'employer tous les moyens nécessaires pour protéger les civils. Je condamne toutes les attaques contre des civils, y compris les actes de violence visant des femmes et des enfants, la destruction de biens et le pillage de locaux humanitaires. Je condamne énergiquement les attaques et les meurtres de soldats de la paix des Nations Unies, dont certains sont susceptibles de constituer des crimes de guerre. Je prie instamment l'Autorité de transition d'enquêter sur ces attaques, de poursuivre leurs auteurs ainsi que leurs complices politiques et de les traduire en justice. Je demande également à tous les signataires de l'Accord de cessation des hostilités en République centrafricaine de respecter leurs engagements. J'exhorte l'autorité de transition à maintenir le dialogue politique avec les groupes armés et à les encourager à participer aux activités préalables au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion lancées par la MINUSCA.

70. Les semaines à venir marqueront une étape charnière pour la République centrafricaine. Tous les Centrafricains auront la possibilité de choisir la paix et le redressement économique plutôt que la rechute dans le conflit. Les élections constitueront un jalon important mais il faudra du temps pour consolider la paix. L'Organisation des Nations Unies est prête à aider le peuple centrafricain et le nouveau Gouvernement, une fois élu, à faire progresser le pays. Je demande instamment à toutes les parties prenantes de soutenir, après la période de transition, le nouveau Gouvernement dans les réformes qu'il entreprendra pour satisfaire les aspirations des citoyens concernant la gouvernance, la sécurité, l'état de droit et le développement durable, conformément aux recommandations issues du Forum de Bangui. J'engage également la communauté internationale à continuer d'appuyer généreusement les efforts fournis dans les domaines prioritaires définis dans le cadre du Forum.

71. Les défis auxquels le nouveau Gouvernement devra faire face sont considérables sur bien des fronts. Il faudra du temps et de la détermination pour reconstruire le tissu social de la République centrafricaine tout en édifiant un État viable. Pendant les mois à venir, il sera essentiel de conserver l'élan favorable et de continuer à remédier aux conséquences du conflit et à s'attaquer à ses causes. La réconciliation et les mesures de renforcement de la confiance entre les communautés continueront de revêtir une importance cruciale. J'exhorte tous les acteurs nationaux à promouvoir la réconciliation à tous les niveaux de la société. La participation des femmes et des jeunes à ces efforts est indispensable pour réaliser une paix et une stabilité durables. Je salue les dirigeants religieux et responsables locaux qui s'élèvent contre la violence et dont l'action auprès des populations de Bangui a contribué à apaiser les tensions. Je me félicite de la visite du pape François en faveur de la paix et la réconciliation. Son message de pardon et de tolérance à l'intention de communautés déchirées par des divisions religieuses et ethniques est l'occasion pour les Centrafricains de renouveler leur engagement à déposer les armes et à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

72. Les violences visant à perturber le processus de transition qui ont éclaté au cours de la période considérée ont mis en relief l'urgence du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et celle de la réforme du secteur de la sécurité afin de le rendre conforme aux normes internationales. Je suis profondément préoccupé par le rôle joué par certains éléments des Forces armées centrafricaines lors des dernières violences. Le pays ne pourra conserver sa stabilité que si les forces nationales de défense et de sécurité intérieure deviennent des instances professionnelles, multiethniques et représentatives de toutes les régions, sous le contrôle des civils et la surveillance d'un Gouvernement démocratiquement élu. Je me félicite des mesures prises par l'Autorité de transition pour relever ce défi complexe, notamment l'élaboration d'un plan de réforme du secteur de la sécurité basé sur les recommandations issues du Forum de Bangui et la tenue, avant les élections, d'un dialogue ouvert à tous sur les questions de sécurité nationale.

73. La récente crise survenue à Bangui et la persistance de l'insécurité dans les zones rurales ont mis en évidence la nécessité d'agir pour réduire les violences intercommunautaires. Avec l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement élu devra tenir compte des doléances politiques et socioéconomiques qui, à plusieurs reprises, ont poussé certains groupes de la population à prendre les armes. À cet égard, je demande aux donateurs de fournir leur appui aux mesures globales d'après transition visant à favoriser la stabilisation, instaurer un gouvernement efficace et légitime et faciliter le rétablissement progressif de l'autorité de l'État.

74. Je me félicite des procès pénaux qui se sont récemment déroulés à Bangui. Des violations graves des droits de l'homme, y compris des actes de violence sexuelle et sexiste, continuent cependant d'être perpétrés en toute impunité. La lutte contre l'impunité reste un problème essentiel. Des progrès ont été accomplis vers l'entrée en fonctions du Tribunal pénal spécial mais celui-ci n'est pas encore devenu opérationnel en raison d'un manque de financements et de la difficulté de maintenir un environnement sûr et propice. J'engage instamment l'Autorité de transition à accélérer la mise en place du Tribunal et exhorte les partenaires internationaux à fournir l'appui financier et technique indispensable pour qu'il puisse assumer dans les meilleurs délais son rôle d'institution essentielle pour renforcer le système de justice dans le pays et mettre un terme à la culture de l'impunité. Les évasions récurrentes en République centrafricaine, aggravées par le manque de capacités nationales, ont une incidence négative sur la lutte contre l'impunité. La toute dernière évasion massive de détenus de la prison centrale de Bangui atteste de la nécessité de renforcer d'urgence le système pénitentiaire par des ressources supplémentaires.

75. La situation humanitaire reste critique. Il faut garantir aux travailleurs humanitaires un accès sûr et sans encombre aux personnes qui ont besoin d'aide. Dans l'ensemble du pays, près d'un demi-million de personnes, dont les populations vivant dans des zones enclavées, et plus de 450 000 réfugiés demeurant dans les pays voisins, n'ont pas pu rentrer chez eux. Il est très préoccupant de constater que les organisations humanitaires ont été la cible d'actes de pillage et de destruction alors que 2,7 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire dans le pays. La MINUSCA est prête à aider l'Autorité de transition à faire en sorte que les responsables des violations du droit international humanitaire soient tenus responsables de leurs crimes. Je réaffirme combien il est nécessaire d'appuyer les opérations humanitaires avec constance et rapidité et engage les partenaires

internationaux à répondre avec générosité à la demande d'aide humanitaire en République centrafricaine car les fonds manquent cruellement à cette fin.

76. Je suis scandalisé par les allégations de conduite répréhensible, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles, concernant des membres du personnel de la MINUSCA et réaffirme mon engagement indéfectible à faire en sorte que tout le personnel des Nations Unies – civil ou en uniforme – applique la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard des comportements répréhensibles, notamment de l'exploitation et des agressions sexuelles. L'Organisation continuera de prendre au plus vite les mesures qui s'imposent pour que les États Membres concernés ou elle-même mènent des enquêtes approfondies sur ces allégations graves visant des soldats de la paix. Grâce à sa stratégie d'assistance aux victimes et en coordination avec des partenaires locaux, l'Organisation veille également à ce que les victimes de sévices commis par des membres de son personnel reçoivent l'assistance dont elles ont besoin. J'exhorte tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police aux opérations dirigées par l'Organisation ou par d'autres instances à faire en sorte que ces violations ne se reproduisent pas, en prenant des mesures de prévention et en réagissant dans les meilleurs délais à toute allégation. J'attends avec intérêt le rapport du groupe d'experts externes indépendants que j'ai mis en place pour examiner l'action des Nations Unies face aux allégations d'exploitation et d'atteinte sexuelles et d'autres crimes graves concernant des membres de contingents étrangers qui ne sont pas sous le commandement de l'ONU en République centrafricaine.

77. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à mon Représentant spécial en République centrafricaine et chef de la MINUSCA, Parfait Onanga-Anyanga, pour ses efforts inlassables, ainsi qu'à mon ancien Représentant spécial, Babacar Gaye, pour son dévouement au service de l'Organisation. J'apprécie hautement le travail effectué par le personnel de la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies dans un environnement dangereux et imprévisible et j'exprime à nouveau mes sincères condoléances aux pays et familles des membres du personnel de Nations Unies et des agents humanitaires qui ont trouvé la mort dans l'exercice de leurs fonctions en République centrafricaine. Je sais également gré à mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abdoulaye Bathily, du rôle qu'il joue dans les efforts de médiation internationale concernant la République centrafricaine. Je remercie l'Union africaine, les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, la Conférence de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations multilatérales et non gouvernementales pour l'action inlassable qu'ils mènent en vue de mettre un terme aux épreuves que vivent les Centrafricains et de poursuivre, à leurs côtés, la recherche d'un avenir meilleur.